



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Pouvoir : 3
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,

Secrétaire de séance : Malika ERRAÏSS

DELIBÉRATION N° 115

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - PRET DE SALLES AUX PARTIS POLITIQUES A COMPTER DU 1ER JUILLET 2019

Il est rappelé que par délibération du 15 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux au 1er janvier 2019.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'apporter des modifications aux conditions de prêt des salles aux partis politiques :

- **les salles Eugène Guillon et Albert Rat ne pourront plus être réservées par les partis politiques.** Seront disponibles à la réservation : la salle des fêtes Robert Sauvion, la salle du Riveau et la maison des associations.
- la gratuité est maintenue pour les réunions préparatoires et publiques dans les salles sus-citées.
Néanmoins, **la gratuité des salles pour l'organisation de réunions préparatoires est limitée à 3 par an.**

VU le tableau présenté,

Considérant qu'il convient de revoir les conditions de prêt des salles municipales aux partis politiques pour une meilleure gestion de ces salles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les modifications des conditions de prêt des salles aux partis politiques conformément au tableau annexé à la présente;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2019;
- charge** Mme la Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

